du 8-8-1831, il cumula ces fonctions avec celles de chef de bataillon de la garde civique.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir le nom d'Edouard d'Huart figurer sur la « Liste des individus qui ont accepté des fonctions du Gouvernement provisoire, qui, ainsi que tous ceux qui sont connus pour chefs ou fauteurs de la révolte, doivent être écartés de la ville » (5bis).

Le baron Edouard d'HUART,
1800-1884.

Du 10-11-1830 au 21-7-1831, il représenta le district de Virton aux séances du Congrès national à Bruxelles. Et c'est avec les députés du Luxembourg. Dams (v. fasc. I, p. 572), Masbourg, Thonus et Watlet ainsi qu'avec 65 autres députés du Congrès, qu'Edouard d'Huart vota le 9-7-1831 contre la ratification du Traité des 18 articles, adopté par 126 voix (6).